HOOPP
Healthcare of Ontario Pension Plan

Demande de prestations pour le conjoint issu d'une union débutant après le départ à la retraite (Nouveau conjoint)

Utilisez ce formulaire si vous êtes un participant retraité qui présente une demande de prestations de conjoint survivant du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) pour un nouveau conjoint. Vous ne pourrez peut-être pas procurer à votre nouveau conjoint une rente de conjoint survivant si le conjoint admissible à votre départ à la retraite est vivant.

Vous devez soumettre d'autres documents pour présenter votre demande.

Pour savoir quand utiliser ce formulaire, veuillez vous reporter à la *Foire aux questions (FAQ)*.

Veuillez écrire lisiblement et le passer en revue avant de nous le retourner pour vous assurer que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Section 1 : Renseignements sur le participant

Prénom

Nom de famille

NAS

Numéro de téléphone

Adresse

Ville

Province

Code postal

Courriel

Section 2 : Renseignements sur le nouveau conjoint

Prénom

Nom de famille

Date de naissance (mm / jj / aaaa)

Date du mariage/Date de début de l'union de fait (mm / jj / aaaa)

Section 3 : Renseignements médicaux

Veuillez remplir cette section seulement si vous êtes marié(e) ou vivez en union de fait avec votre nouveau conjoint depuis plus de un an.

Veuillez répondre oui ou non aux questions suivantes en cochant la case appropriée :

- Avez-vous reçu un diagnostic de maladie quelconque au cours des trois dernières années? ☐ Oui ☐ Non
- Êtes-vous au courant d'une détérioration de votre santé? ☐ Oui ☐ Non
- Devez-vous subir une opération ou une chirurgie? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions, veuillez fournir une explication ci-dessous.

Section 4 : Attestation du participant

J'atteste que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont véridiques et exacts.
Je certifie que la personne désignée comme étant mon conjoint admissible à la section 2 répond à la définition suivante :

Le conjoint admissible est la personne qui, au moment de signer le formulaire :

(1) vit avec vous dans les liens du mariage, ou
(2) vit avec vous dans une union conjugale que ce soit
   i. de façon continue depuis au moins un an, ou
   ii. est la mère ou le père (naturel ou adoptif) de votre enfant et vit avec vous dans une relation d'une certaine permanence.

J’autorise le HOOPP à recueillir, conserver et divulguer mes renseignements personnels et les renseignements sur mon état de santé qui figurent sur ce formulaire dans le but d’administrer mes prestations, y compris ma rente de conjoint survivant, ou de procurer des services de retraite. Je comprends que le HOOPP peut divulguer mes renseignements personnels ou les renseignements sur mon état de santé à des tierces parties autorisées, sous contrat avec le HOOPP, pour fournir ces services.

Signature du participant

Date (mm / jj / aaaa)

Votre vie privée est importante pour nous! La protection de la vie privée des participants est une priorité pour le HOOPP. Nous recueillons, utilisons et divulguons les renseignements personnels des participants dans le seul but d’administrer le Régime; cela signifie principalement administrer les prestations de retraite et verser les rentes après le départ à la retraite. Pour en savoir plus sur les politiques et pratiques du HOOPP concernant la vie privée, visitez le **hoopp.com**.

Foire aux questions

Quand utiliser ce formulaire?

Ce formulaire sert à présenter une demande de rente de conjoint survivant pour un nouveau conjoint issu d'une union débutant après le départ à la retraite.

Qu'entend-on par conjoint admissible?

Le conjoint admissible est la personne qui, au moment de signer le formulaire :

(1) vit avec vous dans les liens du mariage, ou

(2) vit avec vous dans une union conjugale que ce soit

   i. de façon continue depuis au moins un an, ou

   ii. est la mère ou le père (naturel ou adoptif) de votre enfant et vit avec vous dans une relation d'une certaine permanence.

Que se passe-t-il si je suis séparé(e) du conjoint admissible que j'avais au moment de prendre ma retraite?

En vertu de la loi, votre conjoint admissible au départ à la retraite, tel que défini par le HOOPP, a droit de recevoir toute rente de conjoint survivant. Cependant, si vous vous êtes séparés depuis et que votre conjoint admissible au départ à la retraite a renoncé à son droit à la rente de conjoint survivant conformément au droit de la famille, vous pourriez être admissible à présenter une demande de rente de conjoint survivant pour votre nouveau conjoint. Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du HOOPP.

Quels sont les documents de preuve exigés à annexer à la demande?

<u>Documents de preuve d'âge pour votre nouveau conjoint</u>

Ce document est nécessaire pour pouvoir déterminer le coût des prestations pour le conjoint issu d'une union débutant après le départ à la retraite. Les preuves d'âge acceptables par le HOOPP comprennent une photocopie de l'**un** des documents suivants :

- Certificat ou acte de naissance ou certificat de baptême
- Documents attestant la citoyenneté canadienne
- Certificat du statut d'Indien
- Carte d'âge de la majorité de l'Ontario
- Permis de conduire canadien valide
- Passeport canadien valide

Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du HOOPP si vous n'êtes pas en mesure de nous fournir un de ces documents de preuve d'âge.

Preuve de décès

Si vous aviez un conjoint admissible au moment de prendre votre retraite et qu'il est décédé par la suite, vous devez fournir au HOOPP une photocopie de l'**un** des documents suivants :

- Certificat de décès
- Déclaration du directeur funéraire

Pour plus de renseignements, visitez le site hoopp.com ou appelez le Service à la clientèle du HOOPP.

Healthcare of Ontario Pension Plan

1 York Street, Suite 1900
Toronto, Ontario M5J 0B6
hoopp.com

Tél. : 416-646-6445
Sans frais : 1-877-43HOOPP (46677)
Téléc. : 416-369-0225